

ter la production que les grosses sociétés vont faire avec l'appui des gouvernements.

Monsieur le président, si le gouvernement actuel veut être logique, il devra penser, il devra élaborer une politique de participation économique pour chaque Canadien, qu'il soit de l'Est ou de l'Ouest, qu'il soit très âgé ou très jeune. Le gouvernement devra concevoir des programmes viables pour permettre à chaque Canadien d'avoir sa part de la production nationale, de la même façon qu'il le fait maintenant pour les grandes sociétés. Que l'on n'oublie pas, monsieur le président, que 80 p. 100 des impôts que le gouvernement fédéral soutire viennent des goussets des petits contribuables. Par conséquent, il faudra un jour ou l'autre retourner devant le petit contribuable, devant le petit industriel et leur dire: «Petits industriels canadiens ou citoyens canadiens, dorénavant, vous serez reconnus par votre gouvernement comme les grosses sociétés. Et ce jour-là monsieur le président, on parlera d'une «société vraiment juste».

Je suis curieux de constater que, lorsqu'on a présenté les projets de loi, aucun ministre n'a parlé de «société juste». C'était pourtant le thème des libéraux lorsqu'ils se sont fait élire majoritairement en 1968. On a vu ce que cela a donné en 1972. Monsieur le président, si le gouvernement ne se réveille pas, cela signifiera que le fossé continuera à s'élargir entre riches et pauvres. Les pauvres continueront à décrier les riches, les riches continueront à décrier les pauvres et, entre les deux, le gouvernement continuera à chanter des chansons aux pauvres et à servir les riches.

Le rôle du gouvernement, c'est de ne faire ni l'une ni l'autre de ces choses, mais de mettre les choses à leur place, de ne pas en enlever aux uns pour en donner aux autres, et de donner une chance égale à tous les citoyens.

Voilà ce que je pense du bill C-192, et j'espère que ces remarques bien intentionnées et franches seront considérées. Le mandat de mes concitoyens de Lotbinière était tellement clair que je ne peux pas ne pas être clair en cette enceinte. Or, je demande à l'honorable ministre des Finances d'y réfléchir à deux fois; nous le félicitons d'encourager les grandes sociétés, mais nous voudrions qu'il ait également le courage de supporter la petite entreprise à la Chambre. Enfin, j'aimerais bien qu'il change de son propre chef ce fameux chiffre de 60, qui nous nie le droit de modifier ce projet de loi, une fois qu'il sera adopté.

● (1640)

[Traduction]

**M. l'Orateur adjoint:** Si le ministre prend la parole, il mettra fin au débat.

**L'hon. John N. Turner (ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, je ne parlerai pas longtemps, parce que nous pourrions aborder ces questions au comité. J'ai écouté les discours très attentivement et je compte présenter à l'étape de l'étude en comité certaines modifications à la disposition sur la révision parlementaire qui, à mon avis, lui donneront toute sa signification, dans le sens suggéré par le député de Peace River (M. Baldwin).

[Français]

J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt, comme toujours, les discours très franc de mon ami, l'honorable député de Lotbinière (M. Fortin).

Je dois signaler qu'un des buts de ce gouvernement est d'appuyer l'entreprise privée, surtout la petite entreprise. Et si les créditistes considèrent les dispositions de ce bill, en ce qui a trait à la petite entreprise, ils se rendront compte que le taux d'impôt de 25 p. 100 consacré à la petite

### *Loi de l'impôt sur le revenu*

entreprise, suivant les dispositions de la loi de l'impôt sur le revenu, sera réduit à 20 p. 100, afin d'encourager la petite entreprise, le petit manufacturier, ainsi que le petit industriel. Cela est compris dans la loi dont la Chambre est actuellement saisie.

Je dois être d'accord avec lui pour dire qu'au sujet de l'emploi au Canada, 60 p. 100 des ouvriers travaillent dans les petites entreprises employant moins de 100 travailleurs. Je suis bien conscient qu'il est très important, surtout pour les petites collectivités de ce pays, de décentraliser les effets économiques. Alors, j'accepte en principe le thème général du discours de l'honorable député, sans accepter en même temps, naturellement, sa critique générale du gouvernement et de son supposé manque d'attraits.

**M. Fortin:** Parlez-nous des 60 députés!

**M. Turner (Ottawa-Carleton):** On va parler de cela plus tard.

**M. Fortin:** Tout de suite!

**M. Turner (Ottawa-Carleton):** Nous en reparlerons plus tard. Monsieur l'Orateur, je crois qu'il y a entente à l'effet que si un certain nombre de députés exigent une mise aux voix, le vote sera déferé jusqu'à mercredi, après que l'Ordre du jour aura été appelé. De toute façon, je laisse cela à la discrétion de la présidence, et à la suite d'un ordre de la Chambre relatif à la mise aux voix.

[Traduction]

**M. Baldwin:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur, et je suis sûr que le député de Winnipeg-Nord-Centre a la même chose à l'esprit. Je pense qu'il serait peut-être préférable d'adopter un ordre de la Chambre en ce moment. Je pense que tous les partis ont consenti, étant donné l'intérêt considérable que suscitent ce projet de loi et le vote, et étant donné les difficultés que peuvent éprouver les députés à l'heure actuelle en matière de transport aérien, à ce que le vote se tienne immédiatement après l'appel de l'ordre du jour, mercredi.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Au sujet de ce même rappel au Règlement, monsieur l'Orateur, j'allais faire la même recommandation. Nous avons exprimé en termes généraux vendredi notre accord sur la recommandation qui vient d'être faite, mais nous ne l'avons pas présentée sous forme d'un ordre de la Chambre. Je recommande donc qu'après que Votre Honneur aura mis la question aux voix et que cinq d'entre nous se seront levés pour réclamer le vote, un ordre de la Chambre prévoie que ce vote se tienne mercredi, immédiatement après l'appel de l'ordre du jour.

[Français]

**M. André Fortin (Lotbinière):** Monsieur le président, nous avons participé à la conclusion de cette entente et nous maintenons notre accord. Comme le Règlement le stipule, il faudra que cinq députés se lèvent pour demander la mise aux voix. Il me semble logique que le ministre des Finances (M. Turner) y réfléchisse et consente maintenant, lui aussi, à réduire le nombre dans le bill, afin de pouvoir rappeler la loi si jamais elle n'avait pas les effets que le ministre des Finances promet.

Il ne faut que cinq députés pour demander la mise aux voix, et je trouve ridicule qu'il en faille 60 pour rappeler le bill.